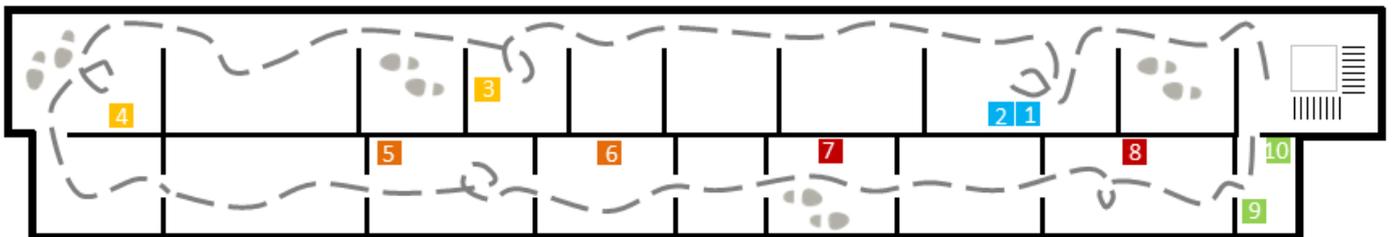


VERS LA RÉPUBLIQUE !

GRÂCE À CE LIVRET, PRÉPAREZ VOTRE VISITE AU CHÂTEAU DE VERSAILLES EN VOUS APPUYANT SUR UN PARCOURS, DES ŒUVRES À LA LOUPE ET DE NOMBREUSES RESSOURCES !

Si la Révolution française de 1789 et la soif de liberté et d'égalité qui l'accompagne sont souvent associées à la victoire des aspirations républicaines, les Français expérimentent, tout au long du XIX^e siècle, d'autres **formes de régime politique** et d'autres révolutions avant d'assister à **l'installation durable de la République**.

Un **parcours** dans l'Attique du Nord, exceptionnel espace situé sous les toits du chateau de Versailles, vous invite à revivre la mise en marche de la République au travers d'une **sélection d'œuvres**, de la chute du Premier Empire à l'instauration de la Troisième République.



DISCIPLINES ET PARCOURS

Histoire – Enseignement Moral et Civique – Arts visuels – Histoire des Arts – Parcours d'éducation artistique et culturelle

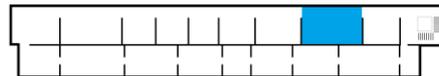
COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

- Pratiquer différents langages en histoire et en géographie (Domaines du socle : 1, 2, 5)
- Analyser et comprendre un document (Domaines du socle : 1, 2)
- Se repérer dans le temps : construire des repères historiques (Domaines du socle : 1, 2, 5)
- Associer une œuvre à une époque et une civilisation à partir des éléments observés (Domaines du socle : 1, 5)
- Dégager d'une œuvre d'art, par l'observation, ses principales caractéristiques techniques et formelles (Domaines du socle : 1, 2, 3, 5)
- La sensibilité : soi et les autres (Domaine du socle : 3)
- Proposer une analyse critique simple et une interprétation d'une œuvre (Domaines du socle : 1, 3, 5)
- Rendre compte de la visite d'un lieu de conservation ou de diffusion artistique (Domaines du socle : 1, 2, 5)

MOTS-CLÉS

MONARCHIE – EMPIRE – RÉPUBLIQUE – CONSTITUTION – SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN – ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

LA RESTAURATION (1814-1815 ; 1815-1830)



La Révolution française a entraîné la chute de Louis XVI, et avec lui, celle de la **monarchie absolue**, régime dans lequel le roi détient tous les pouvoirs. La **première République**, proclamée en 1792, n'est cependant que de courte durée. L'un de ses hommes forts, le Premier Consul Bonaparte, prend le pouvoir et se fait couronner **empereur** des Français en 1804.

À la chute de l'**Empire** en 1814, un homme est appelé à monter sur le trône de France : **Louis XVIII**, un **frère de Louis XVI** en exil depuis la Révolution. Néanmoins, un retour à la monarchie absolue est inenvisageable. Afin de préserver les acquis de 1789 et éviter les abus de pouvoir, une **Charte** est promulguée le 4 juin 1814, par laquelle Louis XVIII s'engage à régner selon les principes d'une **monarchie constitutionnelle** et à respecter les libertés fondamentales. Le roi conserve le pouvoir exécutif mais partage le pouvoir législatif avec deux assemblées : la Chambre des Pairs, nommés par le roi, et la Chambre des Députés, élus au suffrage censitaire.

Lors de la première partie de son règne, Louis XVIII mène une **politique libérale**, fidèle à la Charte de 1814. Cependant, dès 1820, cette ligne de conduite dévie vers un **renforcement de l'autorité royale**. Cette tendance s'accroît avec la montée sur le trône de son frère, **Charles X**, en 1824. La **politique ultraroyaliste** menée par ce dernier et la restriction des libertés fondamentales conduit à un soulèvement du peuple. Les journées révolutionnaires des 27, 28 et 29 juillet 1830, connues sous le nom de **Trois Glorieuses**, contraignent Charles X à abdiquer.



Jean-Baptiste Guérin, **Louis XVIII**, 1820

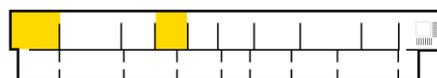
Cent vingt ans environ séparent les tableaux de Louis XVIII et de Charles X en costume de sacre de celui de leur aïeul Louis XIV par le peintre Hyacinthe Rigaud. Bien que la façon de gouverner des souverains ait bien évolué, la mise en scène du pouvoir royal demeure la même.

Pour en savoir plus sur les portraits en costume de sacre de Louis XVIII et de Charles X, cliquez sur le cartel de l'un de ces deux tableaux.



François Gérard, **Charles X**, v.1825

LA MONARCHIE DE JUILLET (1830-1848)



La Révolution de juillet de 1830 voit la récupération du pouvoir par la **bourgeoisie libérale**, malgré les aspirations des républicains. Louis-Philippe, duc d'Orléans, est alors choisi pour exercer la **lieutenance générale du royaume** et donc l'autorité royale. Ce **cousin éloigné de Louis XVI**, issu d'une branche cadette des Bourbons, rentré d'exil pendant la Restauration et partageant les idées et le mode de vie de la bourgeoisie libérale, avait vu croître sa popularité.

Le 4 août 1830, Louis-Philippe prête serment à la **Charte constitutionnelle**, dont quelques points ont été révisés afin de mieux encadrer le pouvoir royal et garantir certaines libertés. Il prend alors le titre de « Roi des Français », et non « Roi de France », une nuance qui souligne la reconnaissance de la souveraineté du peuple. Le pouvoir exécutif est toujours détenu par le roi tandis que le pouvoir législatif reste partagé entre le souverain et les deux chambres.



A l'instar de ses prédécesseurs, Louis-Philippe cède cependant peu à peu à une **politique conservatrice**, une ligne de conduite qui entraîne le mécontentement des républicains. En février 1848, un nouveau soulèvement met fin au règne du roi des Français.



François-Joseph Heim, *La Chambre des Députés présente au duc d'Orléans l'acte qui l'appelle au trône, 7 août 1830*, 1834

Bien que la Charte constitue un contrat entre le roi et les Français, tous n'acceptent pas sa politique, à l'image du républicain Fieschi qui tente de renverser la Monarchie de Juillet, le 28 juillet 1835.

Pour en savoir plus sur la Charte de 1830 et sur l'attentat de Fieschi, cliquez sur les cartels de ces deux tableaux.



Eugène Lami, *Attentat de Fieschi. Revue de la Garde nationale, 28 juillet 1835*, 1846

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848-1852)



A la suite de la monarchie de Juillet, un gouvernement provisoire est mis en place qui proclame la Deuxième République le 25 février 1848. Une nouvelle constitution est promulguée le 4 novembre, définissant une autre répartition des pouvoirs. Le pouvoir exécutif est désormais entre les mains d'un **président de la République**, élu pour un mandat de quatre ans non reconductible, tandis que le pouvoir législatif appartient à une assemblée constituée de 750 représentants élus pour trois ans. Pour la toute première fois, les élections se font au **suffrage universel masculin**, un système électoral représentatif de la volonté du peuple.

Des élections présidentielles sont alors organisées et voient la victoire écrasante de **Louis-Napoléon Bonaparte**, neveu de l'empereur Napoléon Ier. Si celui-ci ne compte pas beaucoup de sympathisants au sein de la classe politique, il peut compter sur le **soutien des Français**, notamment de la population rurale. En 1851, la fin de son mandat présidentiel arrivant et ne pouvant être reconduit, il tente de faire réviser la Constitution, en vain. Afin de garantir son rôle de chef d'Etat, il se résout à un **coup d'Etat, le 2 décembre 1851**, au cours duquel l'opposition est arrêtée. Par le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, la nation témoigne sa confiance au président. Se met alors en place un nouveau système politique, entériné par la constitution du 14 janvier 1852, dans lequel le chef de l'Etat a la main mise sur le pouvoir. Désormais élu pour 10 ans, celui-ci contrôle le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'Etat, organes politiques institués par cette constitution.

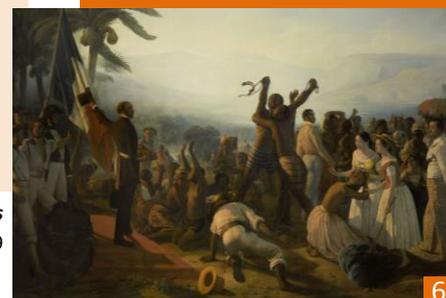
Bien plus connu pour son œuvre littéraire que pour ses actions politiques, Alphonse de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, proclame la Deuxième République le 25 février 1848. Le 27 avril de cette même année, l'esclavage est définitivement aboli dans les colonies françaises.

Pour en savoir plus sur Alphonse de Lamartine et sur l'abolition de l'esclavage, cliquez sur les cartels de ces deux tableaux.

Pour en apprendre davantage sur l'œuvre de François-Auguste Biard, cliquez ici.

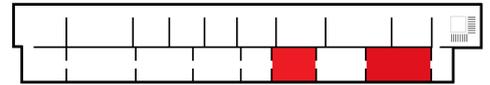


François Gérard, *Alphonse de Lamartine*, 1831



François-Auguste Biard, *L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*, 1849

LE SECOND EMPIRE (1852-1870)



Le **régime autoritaire** mis en place après le coup d'Etat prélude à la restauration impériale. Louis-Napoléon demande une fois de plus l'avis du peuple qui donne raison à un changement de régime. L'**Empire** est proclamé à la date symbolique du **2 décembre 1852**, exactement un an après son coup d'Etat et quarante-huit ans après le sacre de son oncle.

Celui qu'on appelle désormais **Napoléon III** fait entrer la France dans l'ère du capitalisme moderne en stimulant des secteurs clés et tout particulièrement celui de l'industrie. Tout au long des années 1850, il mène une politique autoritaire. L'**opposition libérale et républicaine**, qui n'avait jusqu'alors aucune marge de manœuvre, se libère cependant dès 1863 et pousse l'Empereur aux réformes.

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la **Prusse** et engage son pays dans une lutte perdue d'avance. Il est capturé par l'ennemi à Sedan le **2 septembre 1870** et est contraint de capituler. Cette annonce marque l'effondrement d'un empire déjà affaibli et vieillissant.

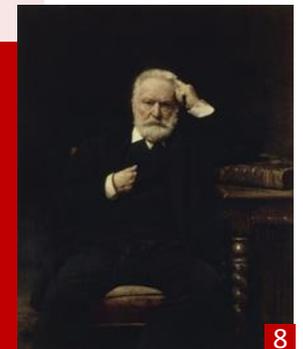


Sa participation à la résistance au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 vaut à l'écrivain Victor Hugo d'être expulsé de France. Autorisé à revenir dès 1859 mais féroce opposé à Napoléon III, il refuse d'y retourner avant la chute du Second Empire.

Pour en savoir plus sur Napoléon III et Victor Hugo, cliquez sur les cartels de ces deux tableaux.

Hippolyte Flandrin,
Napoléon III, 1862

Léon Bonnat, *Victor Hugo*, 1879



Pour en apprendre davantage sur la figure de Victor Hugo, cliquez ici.

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1870-1940)



Sous la **pression populaire**, la République est proclamée le **4 septembre 1870** dans les grandes villes de France. Un **gouvernement provisoire de Défense nationale** est alors mis en place. Lors de l'élection de l'Assemblée nationale, les Français, épuisés par ces temps de guerre, votent majoritairement pour des candidats monarchistes, partisans de la paix. L'Assemblée nationale choisit **Adolphe Thiers**, dont l'expérience politique fait l'unanimité, comme chef du pouvoir exécutif. Il a alors la lourde charge de négocier la paix avec l'Allemagne, dont l'empire a été proclamé le 28 janvier 1871, dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles.

Ces négociations entraînent la révolte des Parisiens qui ont longtemps résisté à l'ennemi. Ils constituent alors leur propre gouvernement, **la Commune**, en opposition avec le gouvernement de Défense nationale, qui s'installe par ailleurs à Versailles. S'ensuivent des affrontements du 18 mars au 28 mai 1871 entre « Versaillais » et « Parisiens ». Le gouvernement parvient à réprimer l'insurrection.

Le 31 août 1871, la loi Rivet fait du chef du pouvoir exécutif le **président de la République**. Bien que la Troisième République ait été proclamée en 1870, il faut attendre l'année 1875 et l'**amendement Wallon** pour la doter d'un cadre constitutionnel. Les pouvoirs sont partagés entre le président de la République, le Sénat et l'Assemblée nationale. Le chef de d'Etat est élu par les deux chambres pour sept ans. Tous siègent à Versailles.

Cette Troisième République est à ce jour la plus longue qu'a connue la France.



Léon Bonnat,
Adolphe Thiers, 1876

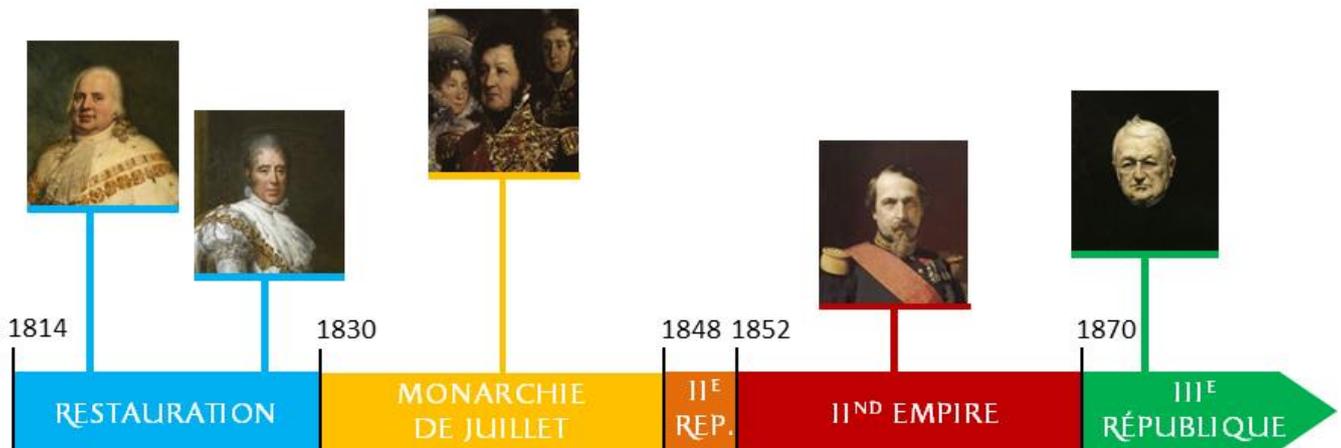
Acteur politique depuis la Restauration et premier président de la Troisième République, Adolphe Thiers réprime le mouvement insurrectionnel parisien. Ses troupes combattent les Communards retranchés derrière les nombreuses barricades dressées dans Paris.

Pour en savoir plus sur Adolphe Thiers et la Commune de Paris, cliquez sur les cartels de ces deux tableaux.



André Devambez,
La barricade, Commune de Paris, mai 1871, 1911

Attention ! Ce tableau est temporairement absent des collections.



LEXIQUE

Empire : Système de gouvernement dans lequel le pouvoir est détenu par un empereur.

Constitution : Ensemble des lois fondamentales d'une nation.

Monarchie : Régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par une seule personne.

République : Forme de gouvernement ayant une constitution et dont les représentants du peuple sont élus pas celui-ci pour une durée déterminée.

Gouvernement : Organe de l'Etat chargé de veiller à l'exécution des lois représentant le pouvoir exécutif.

QUELQUES LIENS POUR DÉCOUVRIR LE THÈME ET PRÉPARER SA VISITE

Le Château de Versailles : <http://www.chateauversailles.fr/>

Les ressources pédagogiques du Château de Versailles : <http://ressources.chateauversailles.fr/>

Les collections du Château de Versailles : <http://collections.chateauversailles.fr/>

L'Histoire par l'image : <http://www.histoire-image.org/>

Crédits :

p.2 : © Château de Versailles / © Christophe Fouin – RMN-GP (château de Versailles) © Franck Raux ; p.3 : RMN (Château de Versailles) / Daniel Arnaudet - © Château de Versailles, Dist. RMN / © Christophe Fouin - © RMN-GP (Château de Versailles) / © Franck Raux ; p.4 : © EPV - © RMN (Château de Versailles) / Gérard Blot ; p.5 : © RMN-GP (Château de Versailles) / © Gérard Blot - © RMN-GP (Château de Versailles) / © Franck Raux



Cliquez sur les cartels des tableaux pour les retrouver sur le site des collections du Château de Versailles et accéder à des ressources en ligne !